

PRÉFET DE L'ISÈRE

BORDEREAU D'AJOUT DE PIÈCES AU DOSSIER

Autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du rondou dans la traversée de Grenoble par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes et la société AREA, sur les communes d'Echirolles, Fontaine, Grenoble, St Egrève, St Martin-Le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset et Seyssins.

A la demande de la commission d'enquête, le 21 septembre 2018 sont ajoutés au dossier les documents suivants :

- Aménagement de l'autoroute A480 et de l'échangeur du Rondeau dans la traversée de Grenoble. Document exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération.
- Mesures, prescriptions et caractéristiques du projet destinées à éviter les incidences négatives notables, réduire celles qui ne peuvent être évitées et compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites et modalités du suivi des incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

Pour le Préfet et par délégation
La Directrice Départementale des Territoires
La Chef du Service Environnement



Clémentine Bligny